



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000890

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY
Brillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1)
Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaurpré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO)
Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

Mandataires : J.J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

Objet : Uniformisation du geste de tri

Uniformisation du geste de tri

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire

Déjà inclus dans l'opération de conteneurisation

Résumé :

Dans le cadre des réflexions sur le projet de gestion des déchets à l'échelle de la présente mandature, le Grand Besançon souhaite tendre vers une uniformisation des consignes de tri concernant l'ensemble des emballages.

Cette harmonisation établira une cohérence territoriale tant au niveau du Grand Besançon, qu'au niveau du SYBERT. L'uniformisation du geste de tri simplifiera, par ailleurs, la transmission des messages de tri, prévention, et réduction des déchets recommandée par le Grenelle de l'Environnement.

Aussi il est proposé de :

- trier et collecter les papiers-journaux-magazines en bacs jaune,
- trier et collecter les emballages métaux en bacs jaune.

I. Etat des lieux

A/ La compétence collecte assumée par le Grand Besançon

Depuis début 2006, le Grand Besançon est investi de la compétence collecte par l'ensemble de ses 59 communes adhérentes représentant 175 295 habitants. La compétence collecte est aujourd'hui organisée en 7 secteurs, héritage des organisations antérieures.

Tous les usagers du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) dispose des moyens de précollecte adaptés au tri des ordures ménagères recyclables (tant pour les ménages que pour les entreprises ayant fait le choix d'adhérer au SPED).

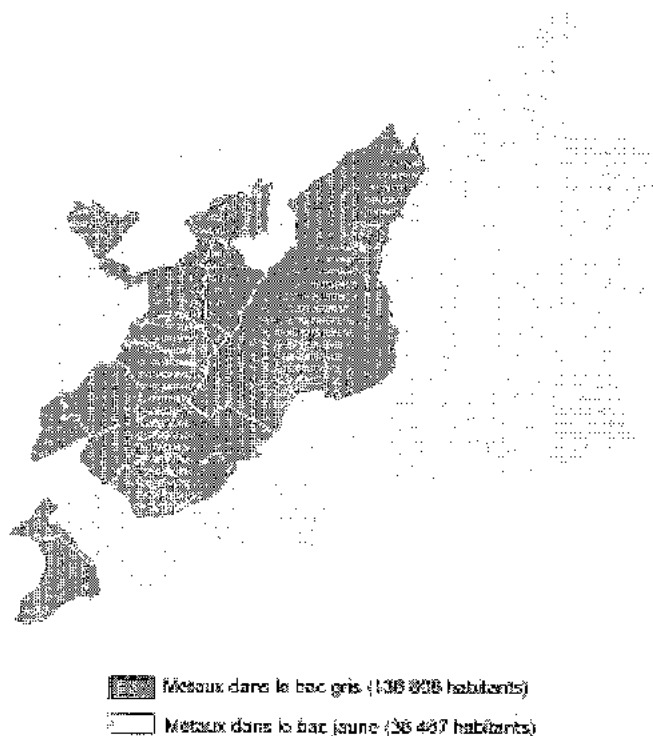
B/ Des consignes de tri différentes selon les secteurs sur le territoire du Grand Besançon

Les consignes de tri des emballages différent encore quelque peu d'un secteur à l'autre.

Dans le cadre des réflexions sur le projet de gestion des déchets à l'échelle de la présente mandature, le Grand Besançon souhaite tendre vers une uniformisation des consignes de tri de l'ensemble des emballages sur son territoire.

Tri des métaux :

Actuellement, deux consignes différentes existent concernant ce matériau (voir schéma).



Ainsi sur les 7 secteurs :

5 trient les métaux dans le bac jaune :

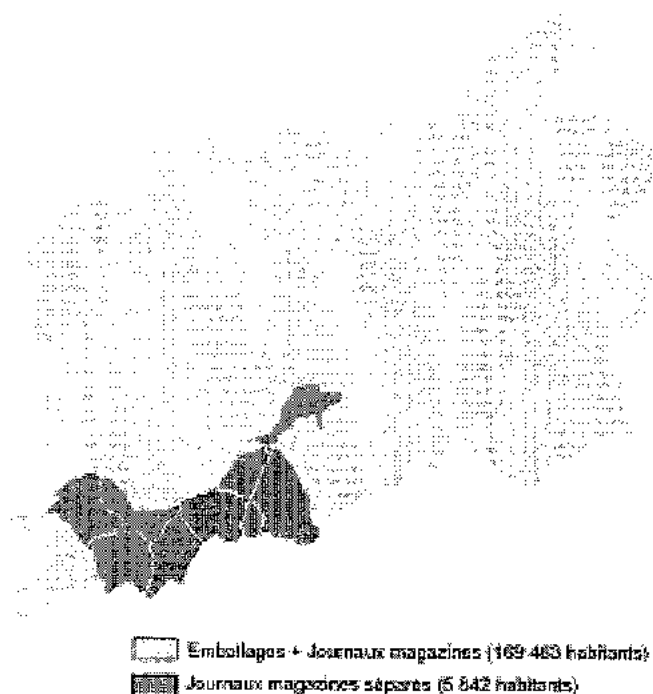
- Audeux
- Auxon
- Boussières
- Roche Lez Beaupré
- Saône

2 trient les métaux dans le bac gris :

- Besançon
- François

Tri des journaux magazines :

Actuellement, deux consignes différentes existent concernant ce matériau.



Ainsi sur les 7 secteurs :

1 seul secteur trie les journaux magazines en sac :

- Boussières

Le secteur d'Auxon a vu sa consigne de tri modifiée au 01.01.07 : papier, journaux et magazines sont collectés dans le bac jaune.

C/ La compétence traitement assumée par le SYBERT : un tri réalisé par des prestataires

La compétence traitement est assurée par le SYBERT qui regroupe 215 000 habitants et 198 communes.

La prestation de tri est actuellement réalisée par les prestataires en contrat avec le SYBERT : Nicollin et Derichebourg Environnement.

Un projet de réalisation d'un centre de tri en régie par le SYBERT est à l'étude. Sa réalisation peut être estimée à courant 2012. Dans ce futur contexte, les bases de calcul des prestations pourront être modifiées.

D/ Les consignes de tri des autres adhérents du SYBERT

Les emballages en métaux sont tous déposés dans les bacs de recyclage.

Les journaux et magazines sont tous déposés dans les bacs de recyclage, hormis ceux de la Communauté de communes du canton de Quingey, qui sont déposés en sacs.

II. Plan de gestion des déchets

Les objectifs de l'uniformisation des gestes de tri

Pour le Grand Besançon

En droite ligne du plan de gestion des déchets en cours, il apparaît nécessaire d'uniformiser le geste de tri. La cohérence territoriale développée à l'ensemble du Grand Besançon facilitera la communication sur le geste de tri.

Pour le SYBERT

L'harmonisation des gestes de tri des adhérents du SYBERT assurera au SYBERT de bien dimensionner et rationaliser les installations, et permettra de maîtriser ses coûts par des économies d'échelle.

III. Scénarii proposés

A/ Proposition pour l'uniformisation du geste de tri des journaux et magazines

Il est proposé de généraliser le tri et la collecte des papiers journaux et magazines avec les emballages ménagers recyclables dans un bac « jaune ». Ce bac jaune sera mis à disposition courant le 1^{er} semestre 2010 lors de l'opération de conteneurisation.

Le secteur de Boussières est principalement concerné par cette modification.

B/ Proposition pour l'uniformisation du geste de tri des métaux

- n°1 : Métaux dans le bac jaune
- n°2 : Métaux dans le bac gris

Le tableau suivant établit la comparaison :

**TABLEAU COMPARATIF DES 2 SCENARI
D'UNIFORMISATION DU GESTE DE TRI DES EMBALLAGES METAUX**

		SCENARIO 1 : métaux dans le bac jaune	SCENARIO 2 : métaux dans le bac gris
Population concernée		136 808 (15 communes)	38 487 (44 communes)
Critères opérationnels	Production Métaux soutenu par EcoEmballages	+108t	-63 t
	Précollecte	peu d'impact sur les volumes des bacs en habitat individuel rééquilibrage éventuel pour les quelques grands collectifs	
	Organisation de la collecte	peu d'impact	
	Fonctionnement de l'UIOM	↓ des tonnages présentés à l'UIOM et donc ↓ des recettes sur les reprises des métaux après incinération ↓ du poste traitement incinération	↗ des tonnages présentés à l'UIOM et donc ↗ des recettes sur les reprises des métaux après incinération et ↗ du poste traitement incinération
	Prestation de tri	favorable à l'harmonisation des consignes de tri du SYBERT ↗ du poste dépenses Tri lié au surplus de tonnages ↗ du poste recettes de reprises de métaux	non favorable à l'harmonisation des consignes de tri du SYBERT ↓ du poste de dépenses Tri lié à la baisse des tonnages ↓ du poste des recettes de reprises de métaux <i>Le prix de reprise métaux issus machefers < prix de reprise EcoEmballages</i>
critères économiques	Soutiens EcoEmballages	↗ des recettes (aide à la tonne et majoration de performance globale)	pas de soutien
	Charges liées au traitement *	↗ recettes : 15 500 € ↗ dépenses : 8 300€	↗ recettes : 14 000 € ↗ dépenses : 15 500€
	Charges liées à la communication	coûts estimés = 37 400€ hors subvention EcoEmballages possible de 50%	coûts estimés = 28 300€ hors subvention EcoEmballages possible de 50%
aspects techniques	Qualité du tri	impact limité	
	Moyens techniques et humains	Actions de présentation et de sensibilisation par les conseillers du tri pour les collectifs opération de collage des autocollants sur les nombreux bacs et sur les PAV	
	Simplicité pour l'utilisateur	modifie davantage le comportement des usagers critère de compatibilité avec le Grenelle (réduction des déchets traités par incinération)	geste de tri en moins ne répond pas aux recommandations du Grenelle

* l'évaluation réalisée sur la base des tarifs incinération 2008 et sur un tarif de prestation de tri indépendant de la consigne de tri.

IV. Conclusion

Au vu de l'opération de conteneurisation en cours et de la future construction du centre de tri du SYBERT, il est pertinent d'uniformiser les gestes de tri sur tout le territoire du Grand Besançon, et du SYBERT.

Aussi il est proposé de :

- trier et collecter les papiers-journaux-magazines en bacs jaunes,
- trier et collecter les emballages métaux en bacs jaunes.

La date prévisionnelle de mise en œuvre de cette opération est programmée au 1^{er} juillet 2010 et a été prise en compte dans l'opération de conteneurisation (frais de communication, mise en place de bacs jaunes ...).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la proposition d'uniformisation du geste de tri,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter d'éventuelles subventions pour la réalisation de cette opération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette action.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 23.OCT 2009